

Le Courrier Beuvrageois

Le magazine
d'informations
municipales



N° 42 - Mars 2015

Sommaire

P.6

Travaux

Un nouveau
centre-ville en
mutation



P. 8

Enfance

Immersion dans
la future Maison
de la Petite
Enfance

P.10

Cadre de vie:

Intoxications :
Soyons tous
vigilants !

P.20

Urbanisme

Vous aménagez
votre maison et
votre lieu de
vie ?



De nouveaux services pour la Jeunesse
et les familles !

Frédéric

Wolinski

Tignous

Charb

François Michel

Cabu

Ahmed

Elsa

Nous sommes

Yoav

tous CHARLIE

Clarissa

Franck

Mustapha

Bernard

Michel

Honoré

Philippe

Yoan



Mesdames,
Messieurs,
Chers concitoyens,

Ce début d'année est, comme tout le monde peut s'en douter, très particulier.

Il y a quelques semaines, nous avons été sonnés, atterrés et abattus face à l'horreur qui nous a tous touchés les 7 et 8 janvier derniers. Trois attentats en région parisienne ont été perpétrés sur notre territoire national causant la mort de 17 citoyens de notre pays.

Au-delà du catastrophisme de la situation, de nombreuses interrogations ont fait l'objet de nos discussions.

Comment peut-on tuer des citoyens français parce qu'ils se sont exprimés sur un sujet ? Comment peut-on répondre à des dessins en assassinant de sang-froid des journalistes et des artistes qui nous ont fait rire pendant plusieurs générations ? Comment peut-on attaquer des voisins parce qu'ils sont juifs, musulmans, catholiques, protestants ou athées ? Comment peut-on tirer sur des membres des forces de l'ordre et donc s'en prendre à l'Etat ? Rien, absolument rien ne cautionne de tuer un agent d'entretien, une policière municipale ou de simples citoyens venus faire leurs courses dans un supermarché.

La vie est tellement précieuse qu'on ne peut la supprimer aux seuls prétextes qu'un citoyen défend la liberté d'expression.

Cette lâcheté et cette barbarie ne doivent plus être légion sur notre territoire. Je le disais dans un communiqué public publié sur le site Internet de la Ville, le fondamentalisme n'entravera jamais notre soif de liberté. Chacun est libre de penser, de rêver et de s'exprimer. C'est la base de la démocratie et de notre mode de vie. Seule, la République est au-dessus de tout : l'égalité, la fraternité et bien évidemment la liberté.

Trois jours de deuil national ne suffiront pas, je pense, à panser les blessures ouvertes par la folie du terrorisme. Mais, c'est ensemble, jour après jour, rencontres après rencontres, que nous réussirons à faire de la liberté cette chose immuable qui forge chaque citoyen.

Aujourd'hui, je souhaite adresser un message fraternel et de résistance ! Beuvrages est une ville cosmopolite où vivent des citoyens français d'origines géographiques et ethniques diverses. Chaque citoyen doit se sentir concerné et dire NON à la BARBARIE et à l'EXTREMISME. Vous avez été nombreux, près de 4 millions à participer aux rassemblements républicains partout en France. Ce soulèvement citoyen reflète l'importance que chacun d'entre nous porte au plus profond de son être, à savoir la liberté et la lutte contre l'obscurantisme.

Parce que je suis Charlie, Frédéric, Cabu, Elsa, Charb, Honoré, Bernard, Ahmed, Mustapha, Michel, Tignous, Wolinski, Clarissa, Philippe, Yohan, Yoav, François-Michel, je suis un citoyen libre. Ne les oublions pas, pour la liberté de toutes et de tous.

*Amicalement,
Votre Maire
André Lenquette*

Sommaire

Nous sommes tous libres !	Page 2
Edito de Monsieur le Maire et hommage aux morts pour la Liberté	Pages 3 & 4
Sommaire	Page 5
Un nouveau centre ville en mutation	Pages 6 & 7
Immersion dans la future Maison de la Petite Enfance	Page 8
Les rythmes scolaires à Beuvrages : Où en-est-on, un an après ?	Page 9
Intoxications : soyons tous vigilants !	Page 10
Tous ensemble pour bien vivre les uns les autres	Page 11
Du nouveau pour les prestations loisirs et jeunesse	Pages 12 & 13
Assurer votre sécurité et prévenir la délinquance	Page 14
Vie économique : le CLAP pour dynamiser vos projets !	Page 15
Les événements d'octobre 2014 à janvier 2015	Pages 16 à 19
Vous aménagez votre maison et votre lieu de vie ?	Pages 20 & 21
La Médiathèque : au coeur de l'avancée du projet	Pages 22 & 23
Beuvrages, c'est aussi le rendez-vous du sport !	Pages 24 & 25
Histoire locale : Beuvrages à l'heure de la Grande Guerre	Pages 26 & 27
Etat civil : naissances, mariages et décès	Page 28
Expression libre des groupes politiques	Page 29
Agenda et informations pratiques	Page 30
Tu as entre 11 et 17 ans ? Alors rejoins-nous au LALP	Page 31
26 avril 2015 : après-midi dansant pour les Séniors !	Page 32

Magazine municipal « Courrier Beuvrageois » n°42 – mars 2015

Directeur de la publication : **André Lenquette, Maire**

Adjointe en charge de la communication : **Nadine Anzalone**

Chef de rédaction : **Alexandre Obin**, Responsable Communication

Ont participé à la rédaction de ce numéro : **Alexandre Obin, Association "Beuvrages et son passé"**

Crédits photos : **Antonio Anino, Alexandre Obin, Aurore Giljean, Nadine Anzalone, Séverine Deliessche, l'association "Beuvrages et son passé"**

Mise en page N°42 : **Aurore Giljean**, Assistante Communication

Impression : **3500 exemplaires**

Distribution : **Agents municipaux**

Le magazine municipal est imprimé via une entreprise labellisée « Imprim' vert ».

Tous droits réservés - Ville de Beuvrages



Retrouvez - nous sur www.beuvrages.fr pour suivre l'actualité de votre Ville !

Un nouveau Centre-ville en création

Les premiers travaux de l'extension ont débuté !

Depuis plusieurs mois, le centre-ville de Beuvrages est en pleine mutation. Du jour au lendemain, des anciens bâtiments tombent tandis que de nouveaux commerces s'installent.

La Place Hector Rousseau, quant à elle, offre désormais un accueil plus confortable pour les différentes manifestations qui s'y déroulent avec un espace de près de 2000m² dédié aux animations. Une alimentation électrique sur place permet de garantir la tenue des manifestations : fête foraine, marché de Noël, animations du 13 juillet.



La rue Gressiez où se mêlent activités commerciales et logements voit les premiers habitants et commerçants prendre possession des lieux. Le pavage de la rue s'est d'ailleurs poursuivi en octobre dernier.



Vue d'un possible projet d'aménagement

Un centre-ville agrandi

L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais à qui la Ville de Beuvrages a confié la maîtrise d'ouvrage de cette opération, assure le désamiantage des bâtiments de la rue du 11 Novembre et comme le montre la photo ci-dessous la destruction et la dépollution du site afin de le rendre constructible et aménageable pour des futurs projets de construction.

Que va t-on donc y trouver ?

Pour l'instant rien n'est figé. Cependant, le **projet d'aménagement approuvé par le Conseil municipal en juin 2013 sera tout prochainement publié.**

Des critères sont à envisager, voire à respecter : **un minimum de 25% de logements sociaux, la création d'espaces de convivialité, de verdure, la création d'une liaison douce traversant le quartier.** À cela, s'ajoute une surface de **500 m² à vocation médicale et para-médicale** et qui fait suite à l'étude d'un cabinet spécialisé préconisant des services de proximité, sanitaires et sociaux, pour pallier aux difficultés d'accès aux soins.

Le nouveau centre-ville de Beuvrages répondra ainsi à des besoins quotidiens pour les habitants.



La destruction des derniers bâtiments s'est terminée ces derniers jours

L'immeuble du 11 Novembre ... Où en est la destruction ?



Le dernier occupant, à savoir la Pharmacie, a quitté l'immeuble du 11 Novembre le 15 janvier dernier. Le désamiantage a commencé et **la démolition du bâtiment est programmée** par Valenciennes Métropole dans les mois à venir. À la place, une ouverture sur l'autre partie de la ville et **la construction d'un ensemble de 18 logements** et de surfaces pour accueillir de nouvelles activités commerciales et probablement **une agence bancaire.**

Qu'en est-il de la rue du 11 Novembre ?

Pour achever la rénovation du Centre-ville, les aménagements de la rue du 11 Novembre paraissent nécessaires afin de rendre attractive l'artère principale plus accessible et sécurisée pour tous.



Esquisse du futur Centre-ville

Les travaux de réfection de voirie sont donc prévus par le Conseil général du Nord, la commune et Valenciennes Métropole. La rue sera réhabilitée, équipée d'un nouveau revêtement de surface, de passages pour piétons identifiés, d'un nouvel éclairage public, d'un arrêt de bus et de places de stationnement pour voitures et vélos. Les réseaux électriques et téléphoniques seront également enfouis.

La desserte de l'école Joliot Curie sera repensée pour une meilleure cohabitation entre les voitures et les piétons et surtout pour sécuriser les allées et venues des écoliers.

Dans le cadre des projets d'aménagement du centre ville



Le magasin d'**Alimentation générale** a été déplacé et accueille désormais les clients dans un magasin plus moderne et plus lumineux, toujours rue Gustave Delory.

Horaires d'ouverture :

Lundi au samedi de 9h à 22h.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre-ville, la **Pharmacie CHAKIB** est installée provisoirement sur le parking d'Intermarché.

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi :
9h à 12h - 14h à 19h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h



Un nouveau magasin de prêt-à-porter s'est ouvert le 20 décembre dernier à Beuvrages, rue Gressiez.

Andimode vous propose une gamme de vêtements homme, femme et enfant.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30-11h30

Mardi, jeudi et vendredi :
08h30-11h30 et 13h30-17h30

Mercredi : fermé

Samedi : 10h-16h

Dimanche : 9h-12h



L'Hôtel de Ville est désormais accessible à tous !

Les travaux sont achevés depuis plusieurs mois et un nouvel accueil ainsi que de nouveaux bureaux pour les agents ont été créés. Une importante partie du travail fut la mise aux normes du bâtiment et des espaces au regard de la loi du 11 février 2005 qui précise les modalités de conformité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.

Pour cela, la commune a reçu un financement du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de diminuer le coût de rénovation pour la ville.



Immersion dans la future "Maison de la Petite Enfance"

À l'écoute des parents et aux petits soins pour les enfants !

La Maison de la Petite Enfance dont le bâtiment est contigu à la future Médiathèque ouvrira ses portes lors du dernier trimestre 2015.

Elle regroupe trois lieux :

- **Le multi-accueil sous la forme d'une halte-garderie** pour les enfants de 3 mois à 3 ans, **dont la gestion sera déléguée à une association ou une entreprise spécialisée dans le domaine de la Petite Enfance**, comme l'a décidé le Conseil municipal le 18 décembre 2014*.

- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, qui pour le moment est installée Impasse Delaune, à proximité de l'école Pauline Kergomard.

- **Le Lieu d'Accueil Enfants/Parents**, lieu de ressources et de discussions entre parents, équipes éducatives et enfants.

L'intérêt de regrouper les trois lieux permettra d'accueillir les familles et leurs enfants, de favoriser les apprentissages et le développement global des petits, de développer leur motricité et leur créativité grâce à la mise en place d'activités d'éveil.

L'enfance est une étape primordiale dans la vie : il faut donc **pouvoir sécuriser l'enfant, susciter ses sens afin de le sociabiliser dans un nouvel environnement.**

*Cependant, la commune reste garante de la continuité et de la qualité du service public qui seront proposées aux beuvrageois. Les modalités de fonctionnement sont en cours d'élaboration.

Les recrutements du personnel de la future halte-garderie seront pilotés par le futur prestataire et non par la commune.



Esquisse 3D de la future Maison de la Petite Enfance

Interview du Docteur Axelle Réant, médecin de la PMI du Conseil général du Nord

Pouvez-vous nous rappeler les missions de la Protection Maternelle Infantile ?

La "PMI" est avant tout **une médecine préventive**, avec une attention médicale et psychologique toute particulière de la période prénatale à l'enfant âgé de 6 ans. Deux types d'interventions sont possibles : à domicile et/ou dans les bureaux de la PMI avec des intervenants variés : médecin, puéricultrice, infirmière, psychologue et conseillère conjugale. C'est **un service gratuit, proposé à toutes les familles, qui ne se substitue pas à la médecine générale**. Nous proposons également **des activités originales autour du jeu** pour les parents et leurs enfants dans le but de développer **le comportement psychomoteur** de chaque petit et favoriser le lien parents-enfants.

Qu'apportera de plus cette Maison de la Petite Enfance dans votre accompagnement quotidien auprès des enfants ?

Tout d'abord des locaux plus agréables et plus lumineux que les actuels bureaux. **La proximité géographique avec la Médiathèque** sera un atout considérable pour la découverte des livres, des sens, de la lecture et du toucher. Nous aurons la possibilité de mieux orienter les mamans auprès des structures qui ouvriront, notamment la Halte-garderie. Je pense que c'est un lieu qui apportera du lien social, une aide pour les parents, pour l'épanouissement de l'enfant et de sa famille.

La Maison de la Petite Enfance sera opérationnelle grâce au partenariat et au financement de l'Etat, l'ANRU, la CAF, le Conseil général du Nord et la Ville de Beuvrages.

Les rythmes scolaires à Beuvrages

Où en-est-on, un an après ?

Depuis septembre 2013, la commune de Beuvrages a mis en place la réforme des rythmes scolaires comme le prévoit la loi. Aujourd'hui, toutes les communes de France doivent appliquer les nouvelles dispositions voulues par le Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil municipal a délibéré sur le fonctionnement à adopter : les nouveaux horaires d'école, les temps péri-scolaires, la pause méridienne et le choix du mercredi ou du samedi.

Des concertations ont été menées, à Beuvrages, au sein même des Conseils d'école, où sont représentés les élus de la ville, les directeurs d'établissements scolaires et les associations de parents d'élèves.

Après l'accord des quatre conseils d'école, le Conseil municipal a alors voté en faveur du mercredi et des temps d'activités extra-scolaires en fin de journée.

Un programme **spécifique adapté en fonction des tranches d'âge** a été défini par la commune, en lien avec les équipes éducatives et d'animations. Ainsi, les maternelles s'épanouissent avec les Récréés - Actives tandis que les élémentaires profitent de l'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Le guide indispensable de l'année scolaire 2014-2015 a été distribué à chaque élève le premier jour de la rentrée scolaire.

Si vous ne l'avez plus en votre possession ou si votre enfant est arrivé en cours d'année, il est aussi disponible dans les lieux publics de la ville et sur le site Internet, rubrique "Profitez des actions Loisirs et Jeunesse"



Rencontre avec Mélanie LAMIAUX, parent d'élèves à l'école Ferry et au Collège Paul Eluard



Comment s'est déroulé le changement dans la famille ?

Le ressenti est plutôt bon, puisqu'il n'a pas perturbé le rythme de vie des enfants. À partir du moment où l'enfant se couche tôt et se lève tôt, il n'y a pas de manque de sommeil ou de concentration. L'hygiène de vie est importante pour le bon développement de chaque enfant. J'ai personnellement connu ce rythme lorsque j'étais élève et je ne pense pas qu'il m'ait perturbée.

Que pensez-vous des activités créées dans le cadre de la "Réforme" ?

Globalement, les activités leur plaisent même si parfois ils en préfèrent plus que d'autres. Nous avons tous nos préférences. L'intérêt ce sont les multiples activités qui leur sont proposées. Nous ne sommes pas dans une logique de routine. Ils découvrent la danse, le théâtre puis le lendemain ce sera l'informatique ou le sport. Nous, parents, avons l'occasion de visualiser ce qu'ils réalisent tout au long de l'année lors d'une représentation en fin d'année scolaire.

Quelles sont les choses à améliorer, selon vous ?

Par rapport à d'autres communes, Beuvrages en fait déjà beaucoup. C'est une ville qui bouge, avec des activités pour les scolaires et les jeunes qui existent depuis de nombreuses années. Je pense qu'un enfant ne peut pas s'ennuyer à Beuvrages avec les activités qui existent. Alors bien sûr, plusieurs parents d'élèves évoquent depuis longtemps d'ailleurs, la création d'une piscine ; mais cela est coûteux, à la seule charge de la Ville.

Intoxication au monoxyde de carbone : Soyez tous vigilants !

Nous sommes tous concernés par le risque !

La région Nord-Pas de Calais est la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone qui chaque année font des centaines de morts.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore mais mortel. Il peut se dégager de tous types de chauffage, dans le cas de mauvaise combustion, dérèglement, mauvais entretien ou mauvaise installation (chaudière, poêle, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, insert ...).

Le fait de respirer ce gaz entraîne **des maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, grande fatigue, perte de conscience, voire paralysie.** L'intoxication au CO2 peut être fatale ou laisser des séquelles permanentes, de type neurologique ou cardiaque.

Le cas des chauffages au charbon

Les chauffages au charbon sont souvent mis en cause dans les intoxications au monoxyde de carbone. L'hiver dernier, 36% des intoxications ont été causées par un chauffage au charbon.

Elles peuvent survenir toute l'année, mais sont encore **plus fréquentes dans le cas de conditions météorologiques particulières comme un redoux** (augmentation des températures, une plus forte humidité et un vent plus faible).

Ces facteurs favorisent un faible tirage des cheminées et rendent difficile l'évacuation de gaz, augmentant le risque d'intoxication.

Météo France se charge d'identifier ces conditions climatiques afin de prévenir les services de santé, qui s'occupent alors de relayer l'information en envoyant un message d'alerte.

Au vu du nombre de cas d'intoxication au monoxyde de carbone, lors de l'hiver 2013 - 2014, l'Agence Régionale de la Santé a mis en place un nouveau système de prévention pour les utilisateurs de ce type de chauffage : **l'alerte sms.**

Afin de limiter les intoxications à ce combustible, un sms gratuit sera envoyé aux abonnés en cas de situation météorologique à risque.

Comment faire pour s'y abonner ?

Par téléphone au 03.20.31.71.57 ou sur internet sur www.intoxco-npdc.fr

Numéros utiles

- Centre Anti-Poison : 0800 59 59 59
- Agence Régionale de la Santé : 03 27 22 59 00

En cas d'accident ou de constatation d'une intoxication :

- Arrêter les appareils à combustion,
- Aérer les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- Faire évacuer les occupants,
- Appeler les secours,
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel

Un détecteur de fumée pour plus de sécurité !



La loi 2010 - 238 du 9 mars 2010 vient rendre obligatoire la mise en place d'un détecteur de fumée afin de prévenir d'éventuels incendies qui pourraient se propager au sein même de votre habitation. Cette mesure est à mettre en place **AVANT LE 8 MARS 2015**, que vous soyez locataire ou propriétaire.

Document d'information disponible en mairie et au Pôle Social. Retrouvez-le également en ligne sur le site Internet www.beuvrages.fr.

Informations : www.territoires.gouv.fr



Les agents communaux, exerçant notamment dans les lieux recevant du public (école, accueil, Pôle social, ...) ont été formés en janvier à la prévention des incendies et aux gestes à adopter en cas d'urgence.

Tous ensemble pour bien vivre les uns les autres

Adoptons des comportements citoyens !

Vivre à Beuvrages, c'est respecter la vie quotidienne de chacun dans l'espace public, que ce soit les espaces verts, les parcs et placettes, et au sein de la sphère privée. Pour garantir la tranquillité de tous, **quelques règles sont à respecter** pour que chacune et chacun d'entre vous puissent vivre en toute quiétude.

Voici donc quelques situations où votre collaboration sera des plus bénéfiques pour bien s'entendre.

Atténuer les nuisances diurnes et nocturnes (décret n°2006-1099 du 31 août 2006)

Les tontes des pelouses seront préférées la semaine plutôt que le dimanche et à des horaires raisonnables ; les bruits "polluants" qu'engendrent les motos, quads, klaxons et le bricolage sont à atténuer, de même que la musique trop bruyante à des heures tardives.

De la même manière, il vous est demandé **de limiter les aboiements intempestifs** de nos petites bêtes préférées et de prévoir de quoi préserver **la propreté de nos rues et résidences**, des excréments glissants et nauséabonds. Prendre soin de ses voisins c'est aussi prendre soin de soi, donc vivre mieux.

Traverser la voie ferrée, une action qui peut s'avérer périlleuse !

Le Réseau Ferré de France a interpellé les services de la commune de traversées sauvages des voies ferroviaires entre la cité du Docteur Carlier et les installations sportives de la commune. Dans le but d'éviter de potentiels drames pour les familles, **veillez à respecter ces consignes de sécurité et à informer vos proches et amis.**

Ces traversées qui, en sus **des risques d'accident** qu'elles génèrent pour les personnes, **sont punies par la loi**. En effet, d'après l'article L2242-4 modifié par la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 (article 57) : "Est puni de six mois d'emprisonnement et de 3750€ d'amende le fait pour toute personne : (...) de pénétrer, circuler ou stationner sans autorisation régulière dans les parties de la voie ferrée ou de ses dépendances qui ne sont pas affectées à la circulation publique (...)".

Plus de sécurité aux abords des écoles pour nos enfants

Arthur et Zoé veillent sur la sécurité des écoliers en prévenant par leur présence des traversées des écoliers. Ils sont situés rue Jules France et rue Gustave Michel. Des dégradations ont **malheureusement** déjà été constatées. Merci d'être vigilants.



L'accessibilité des jeux pour enfants

Les tranches d'âge concernées sont indiquées sur les différents lieux. Merci de les prendre en compte. Il en va de la robustesse des jeux et de la sécurité des plus jeunes. Le coût financier engendré par la réparation, voire le remplacement d'un jeu est conséquent. **Un simple jeu à ressort individuel représente une dépense de 3600€.**

Tout doux sur l'accélérateur !

La vitesse des véhicules à moteur est **limitée à 50km/h** sur les routes communales. Attention, **certaines rues sont désormais limitées à 30km/h voire 20km/h**, comme c'est le cas dans la résidence Fénelon pour mieux faire cohabiter piétons et véhicules. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que la circulation se fait exclusivement sur les voiries prévues à cet effet et donc qu'il est strictement interdit d'emprunter les trottoirs.

Deux arbres exceptionnels



Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a classé deux arbres situés dans le parc Fénelon. Il s'agit de **noyers** qui sont âgés de plus de 150 ans. Pour symboliser cette particularité, une signalétique a été posée près des arbres concernés dans le Parc Fénelon. Pour rappel, la commune dispose de deux parcs : le Parc Fénelon réalisé par Valenciennes Métropole et la Ville de Beuvrages et le Parc du Ruissard réalisé par la commune. L'entretien de ces espaces publics est assuré par le Centre Technique Municipal durant toute l'année. La pérennité de ces équipements ne peut être assurée qu'avec votre vigilance et le respect des installations.

Du nouveau pour les prestations Loisirs et Enfance

Depuis le 2 février 2015, un nouveau système de gestion de paiement est mis en service. L'ensemble des activités (restauration scolaire, l'accueil du matin et du soir, les centres de loisirs et les Récrés - Actives) ne nécessite plus de paiement à l'avance. Une facture mensuelle vous sera désormais adressée le mois suivant.

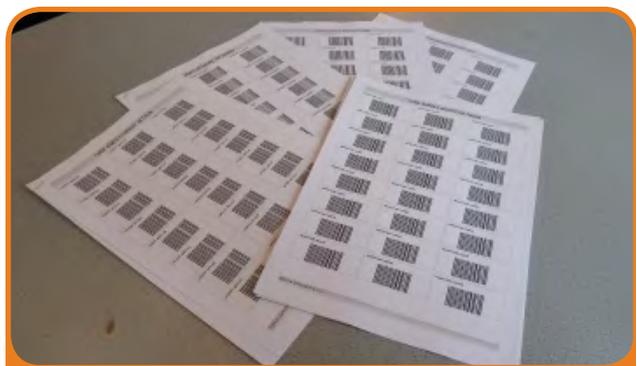
Pour parfaire l'organisation, un service exceptionnel a été mis en place par la commune pour recevoir les familles à l'Hôtel de Ville. Chaque parent a également reçu un document explicatif à la rentrée scolaire de janvier.

Cependant les inscriptions restent indispensables à l'Hôtel de Ville, au service Jeunesse !

En effet, le paiement après participation aux activités, ne vous dispense pas des inscriptions au service Jeunesse :

- POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Des tickets nominatifs, avec un code barre personnalisé pour chaque enfant, vous ont été remis auprès du service Jeunesse. Vous pouvez les photocopier. Attention à découper correctement le ticket de l'élève pour garantir la validité de celui-ci.



Les nouveaux tickets de cantine à code barre

L'inscription sera effective en déposant, comme auparavant, le ticket dans les écoles chaque matin pour le repas du lendemain. Attention à ne pas vous tromper de tickets : un code barre correspond à **un** enfant.

Inscriptions rentrée scolaire 2015-2016

Les inscriptions pour la rentrée 2015-2016 de l'école Joliot Curie se feront le 13 mars de 14h à 18h et le 20 mars de 8h30 à 11h30 et de 14h à 18h, à l'école J. Curie.

DEPUIS LE 30 JANVIER, LES ANCIENS TICKETS NE SONT PLUS ACCEPTÉS.

- POUR L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR :

Aucun changement, hormis l'inscription indispensable au service jeunesse, les inscriptions se font automatiquement le jour même. Une comptabilisation est effectuée et permet d'indiquer le nombre d'heures d'accueil par mois pour établir la facturation.

- POUR LE CENTRE DE LOISIRS :

Les inscriptions sont toujours réalisées en Mairie (Service Jeunesse) avant les vacances. Le coût lié au nombre de jours de présence aux activités est ajouté à la facture mensuelle.

- POUR LES RÉCRÉS - ACTIVES :

Le paiement est réalisé à l'échéance du trimestre (décembre, mars et juin).



Séance "lecture de conte" pendant les Récrés - Actives

Et en fin de mois ?

Je reçois à mon domicile une facture répertoriant les prestations auxquelles les enfants ont participé. Je me rends ensuite sur www.beuvrages.fr, et je clique sur « Régler vos prestations loisirs et jeunesse », situé en page d'accueil.

La procédure est totalement sécurisée, en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques.

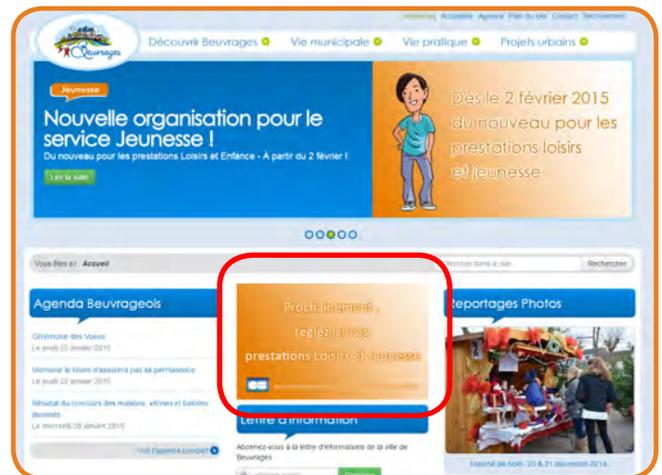
L'application fonctionne également sur smartphone et tablette. Je peux ensuite payer par carte bancaire, comme sur un site Internet marchand. Un document explicatif précisera les modalités de paiement et sera distribué à chaque parent d'élève au mois de mars.

Puis-je encore payer en chèque ou en espèces ?

Oui, pour cela il suffit de vous rendre au Trésor Public, 2 rue Lemoine à Anzin. Plus aucun paiement ne sera accepté en Mairie. Vous pouvez aussi y envoyer votre chèque, à l'ordre du Trésor Public, à la même adresse.

Que faire s'il me reste des « anciens » tickets de cantine ou des tickets d'accueil ?

Amenez les au service Jeunesse accompagnés d'un RIB. L'ensemble sera transmis au Trésor Public pour remboursement sur votre compte bancaire avant le 31 mars 2015.



Rencontre avec Christine Lecompte, adjointe aux affaires scolaires, et qui nous apporte des éclaircissements sur la nouvelle organisation du service jeunesse.

Pourquoi un changement dans l'organisation du service EEJSAC ?

Cela est parti d'une volonté municipale d'offrir aux parents de nouveaux services plus simples et plus pratiques, et d'une demande de plus en plus forte au sein des Conseils d'écoles pour faciliter les achats de tickets de cantine et des autres activités. Pour la commune, c'est plus de facilité en terme de paiement car plus aucune liquidité ne transite dans nos services et c'est l'envie de s'adapter aux habitudes des citoyens.

Qu'est ce que cela apportera concrètement aux parents ?

D'abord un gain de temps considérable pour payer les différentes activités proposées aux enfants de la commune. Le paiement pourra se faire 7jours/7, 24heures/24 de chez soi. Alors qu'auparavant, il n'était possible de payer les prestations Loisirs et Jeunesse qu'aux heures d'ouverture de la Mairie. Ce système est allégé pour la cantine avec un seul code barre qui identifie chaque enfant, plus besoin d'acheter des tickets toutes les semaines ou de faire " la queue " au service Jeunesse.

Quelques parents se questionnent sur le paiement en ligne et la sécurisation de leurs données bancaires, pouvez vous leur répondre ?

Qu'ils en soient complètement rassurés ! Le paiement est sécurisé grâce à une plate forme mise en place par le Trésor Public. Cependant, pour éliminer tout doute, il faut toujours s'assurer de la présence du petit cadenas  sur votre navigateur internet. C'est aussi simple que cela, et cela fonctionne de la même manière que sur un site commerçant.

Assurer votre sécurité et prévenir la délinquance

Quatre communes du Valenciennois s'engagent !

Le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** a été signé en Sous-Préfecture de Valenciennes le mercredi 21 janvier dernier en présence du Commissaire Divisionnaire de Valenciennes, du Procureur de la République, de Monsieur le Sous-Préfet et des Maires des communes partenaires que sont Anzin, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut et Raismes.

Un besoin indispensable pour la population

La sécurité est une priorité de l'équipe municipale faisant écho à la demande de la population de vivre sereinement.

Ce partenariat s'ajoute aux autres actions engagées par la commune :

- **La vidéoprotection** avec quatorze caméras installées sur des points dits "sensibles".
- **Le travail de proximité des trois agents de Police municipale.**
- **Les médiateurs intergénérationnels** présents dans les quartiers.
- **Des réunions mensuelles** organisées en Mairie entre les Polices Nationale et Municipale, et les élus municipaux afin de faire le point d'étape des infractions commises et les mesures à appliquer ou à réorienter.



Les communes partenaires réunies autour de Monsieur le Sous-Préfet, du Procureur de la République et du Commissaire Divisionnaire

A quoi servira le CISPD ?

Il permettra aux polices municipales et agents de prévention des quatre communes citées ci-dessus d'intervenir sur certains "quartiers" intercommunaux (Carpeaux, 19 Mars, Chardonnerets, Sabatier, Bleuse Borne, cité de la Verrerie...) afin de **prévenir les délits routiers, d'assurer la tranquillité publique et de sensibiliser sur les conduites addictives.**

C'est grâce aux partenariats entre polices municipales, médiateurs intergénérationnels, agents territoriaux et Police Nationale que l'action engagée pour la sécurité de tous sera plus efficace.



Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec la Direction Générale à l'Outre-Mer enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'Habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Tu as entre 16 et 25 ans ? Tu as des idées de projets ?

Alors le CLAP peut répondre à tes attentes !



Afin de développer la création de projets pour les jeunes, de nombreux partenaires mettent en commun leurs énergies afin **de proposer une aide financière à la réalisation de projets sportifs, culturels, artistiques, voire de création ou de reprise d'entreprise.**

Le CLAP intercommunal propose donc aux jeunes un accompagnement, de la suggestion de départ à la réalisation.

Il s'inscrit dans l'idée selon laquelle tout projet, qu'il soit individuel ou collectif, constitue **un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté.**

Le CLAP propose une aide technique et financière avec l'appui d'un conseiller. À l'écoute de toute initiative, il est présent pour les aider à clarifier leurs idées, à réaliser leur dossier de présentation, à trouver des financements, à les orienter vers des partenaires spécialisés.

Les demandes de subventions sont limitées à un projet par personne par année civile. Dans le but de savoir si votre projet peut être retenu dans le cadre du CLAP, contactez le service Insertion de la Ville de Beuvrages au 03.27.51.98.28 ou par mail à jjdesumeur@beuvrages.fr.

Le service Insertion-Emploi et Vie associative vous accompagnera dans la mise en oeuvre de votre opération, des démarches administratives jusqu'aux rencontres en commission.

Toyota partenaire du collège Paul Eluard

L'UIMM, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie propose aux élèves de la **4ème SEGPA du collège** de participer à un projet autour de la construction de la Yaris : visites et exposés sont au programme des collégiens. Une façon plus dynamique de comprendre les enjeux du monde industriel.

De nouvelles arrivées !

Du côté du Conseil municipal

Suite à la démission de Chrystel ZWONIAREK, **Michel LEVECQUE**, candidat de la liste "De la vie dans la Ville" a rejoint l'assemblée délibérante et pris part à son premier Conseil municipal le 23 septembre 2014.



Cindy DROUIN est la nouvelle agent d'accueil du Centre Communal d'Action Sociale. Elle a été recrutée en contrat d'avenir pour une durée de 3 ans.



Céline PETIT est la nouvelle agent d'intervention sociale du Centre Communal d'Action Sociale.



Daniel CAULIER remplace Muriel GALLANTH de la liste "Après l'urbain, passons à l'humain" depuis le 26 novembre 2014.

Du côté des équipes administratives et techniques



Lise GOLSE a été recrutée en qualité de chargée de mission Politique de la Ville.

Du côté médical

Le docteur Gobert, médecin généraliste, s'est installé sur la commune en décembre dernier. Son cabinet est situé 116, rue Jean Jaurès. Voici ses coordonnées téléphoniques : 03.27.27.81.48

Le docteur Dubrulle, chirurgien dentiste s'est installé au 10, rue des Poilus.
Téléphone : 03.27.42.66.95

La semaine bleue - octobre 2014



En pleine réflexion autour du scrabble



Finesse et concentration pour les jeux anciens



Initiation à la marche nordique



On travaille les "méninges" avec les ateliers mémoires



Animations avec les jeux anciens

Le banquet des Séniors - 19 octobre 2014



Des sourires ...



sans oublier quelques pas de danse



... et de la convivialité

Le Marché de Noël



Le Père Noël attendait parents et enfants
- Marché de Noël -
- 20 & 21 décembre 2014 -



18 chalets ont proposé leurs produits
- Marché de Noël -
- 20 & 21 décembre 2014 -

Fêtes



Exposition sur la Grande Guerre organisée par l'école Jules Ferry
- 15 octobre 2014 -



Noces d'Or et de Diamant
- 26 octobre 2014 -



Le Club d'Improvisation de l'Amandinois à l'espace Dubedout
- 15 novembre 2014 -



7ème DAN pour Charly HERCHEUX en Jujitsu, la plus haute performance dans cette discipline
- janvier 2015 -



De la bonne humeur pour la distribution des colis des Séniors
- 12 octobre 2014 -



Distribution des colis des Séniors
- 12 octobre 2014 -



Remise des médailles du travail
- 16 novembre 2014 -



L'association Futsal lors de
la fête de l'OMS
- 30 décembre 2014 -



La fête de l'OMS
- 30 décembre 2014 -



Cérémonie des vœux
- 22 janvier 2015 -



Cocktail de la cérémonie des vœux
- 22 janvier 2015 -



Assemblée générale de l'association
des Anciens combattants
- 25 janvier 2015 -

Vous aménagez votre maison et votre lieu de vie ?

Attention, des procédures sont à respecter pour être en règle !

Si vous avez des projets de construction sur votre terrain, de réhabilitation ou d'extension de votre maison, des démarches administratives sont à réaliser pour être en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme.

Installer un abri de jardin, réaliser l'extension de l'habitat principal, effectuer un changement de menuiseries sont autant de travaux qui nécessitent des autorisations.

Deux types de déclaration :

Pour les particuliers souhaitant aménager leur espace de vie, des demandes spécifiques sont à formuler à l'Hôtel de Ville, service urbanisme. Le type de demande est conditionné par l'étendue des travaux.

En effet, en règle générale, si vos travaux modifient le volume du bâtiment, le permis est nécessaire.

En dessous de 40m², une déclaration préalable suffit.

Aucune démarche n'est à effectuer pour toute surface inférieure à 5m².

Le tableau ci-contre vous précise les modalités à respecter, et les règles générales en zones urbaines en fonction des travaux envisagés.

Le propriétaire est chargé d'apposer l'affichage de l'obtention de l'autorisation pendant la durée du chantier.

A quel moment dois-je m'y prendre ?

Pour coordonner au mieux le début de vos travaux avec l'obtention administrative, prenez note des délais d'instruction.

Il vous faudra **de 2 à 6 mois pour le permis de construire** et **1 mois pour les déclarations préalables**.

Attention : des contrôles seront effectués sur le territoire communal.

L'Etat prévoit-il des sanctions ?

L'investigateur des travaux peut être sanctionné pécuniairement si les conditions administratives ne sont pas remplies.

Des visites peuvent être engagées afin de vérifier la conformité des travaux, après un contrôle établi par les services de la DDTM, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Pour tous renseignements, contactez le service Urbanisme de la Mairie de Beuvrages au 03.27.14.93.07.



Le guide du voisinage a été conçu pour faciliter la vie entre voisins et pour mieux comprendre les limites de propriété, les effets juridiques de la citoyenneté, l'utilisation des servitudes jusqu'aux procédures d'aide à la gestion des troubles du voisinage avec des lettres types "toutes prêtes" pour vous appuyer dans vos démarches.

A retrouver à disposition ou en consultation au Pôle Social et à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.vosdroits.service-publics.fr/particuliers/N319.html

Le tableau ci-dessous vous rappelle les règles à respecter en fonction de la nature de vos travaux.

RÈGLES GÉNÉRALES POUR LES ZONES URBAINES

Constructions, extensions ou aménagements : permis de construire, déclaration préalable ou dispense ?			
Type de travaux	Permis de construire	Déclaration préalable	Dispensé de toute formalité au titre du code de l'urbanisme
Constructions nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> - Les maisons individuelles - Les éoliennes supérieures à 12 mètres - Abris de jardin construits sur un terrain nu 		<ul style="list-style-type: none"> - Certaines constructions de moins de 5 m² - Les constructions temporaires (mobilhome - caravane)
Constructions existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement de destinations (par exemple : transformation d'un local professionnel en un local d'habitation) et modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment. - Extension d'une surface de plancher supérieure à 40m², ou inférieure à 40m² mais créant une surface totale supérieure à 170m² 	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux modifiant le volume du bâtiment ou créant ou modifiant une ouverture - Les créations de surface de plancher dans le volume existant - Travaux transformant plus de 10 m² de surface taxable en surface de plancher (transformation d'un garage en pièce de vie) - Les extensions au sol de moins de 40 m² en zone urbaine. À condition que la surface de plancher n'atteigne pas 170 m². 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous travaux d'entretien ou de réparation et de réfection à l'identique.
Démolition			<ul style="list-style-type: none"> - Dispense de permis de démolir. N'oubliez pas d'avertir le Centre des Impôts de Valenciennes pour indiquer la destruction de la surface habitable.

Vous avez un projet de construction, de travaux d'intérieur ou de démolition ? Informations et renseignements au 03.27.14.93.07 (service Urbanisme - Mairie de Beuvrages)

La Médiathèque : au coeur de l'avancée du projet

Le 18 octobre 2013, les élus de la Ville de Beuvrages étaient réunis avec les partenaires du projet, l'Etat, le Conseil général du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales pour poser la première pierre d'un édifice qui ouvrira ses portes en 2015.

Un an après la pose des premiers piliers de béton, la construction respecte le planning prévisionnel. L'ouverture de l'équipement est prévue pour la fin de l'année 2015 en fonction des conditions climatiques et de l'avancée de l'agencement des espaces, qui constituent une part considérable du travail avant l'ouverture officielle.

Un lieu de vie avant tout !

La première partie du bâtiment* est composée de la Médiathèque avec un espace ouvert à tous pour découvrir de multiples richesses à travers différents "médiâs" : le livre, la musique, la vidéo, le conte pour les plus petits, la rencontre avec les artistes (...)

Des réunions publiques sont régulièrement organisées par la commune pour vous associer à la construction de la Médiathèque et **y recueillir vos attentes pour mieux adapter l'équipement** sur le plan logistique et sur le contenu.



La Médiathèque en septembre 2014
Vue de la charpente



Les habitants réunis pour échanger sur le nouvel équipement

Un groupe d'habitants échange et apporte des éclaircissements concrets à l'élaboration de votre médiathèque.

Des visites d'autres médiathèques sont au programme et permettent de constater ce qui se fait ailleurs en matière de culture et d'activités toutes tranches d'âge confondues.

* le bâtiment regroupe deux services en deux locaux : la Médiathèque et la Maison de la Petite Enfance.



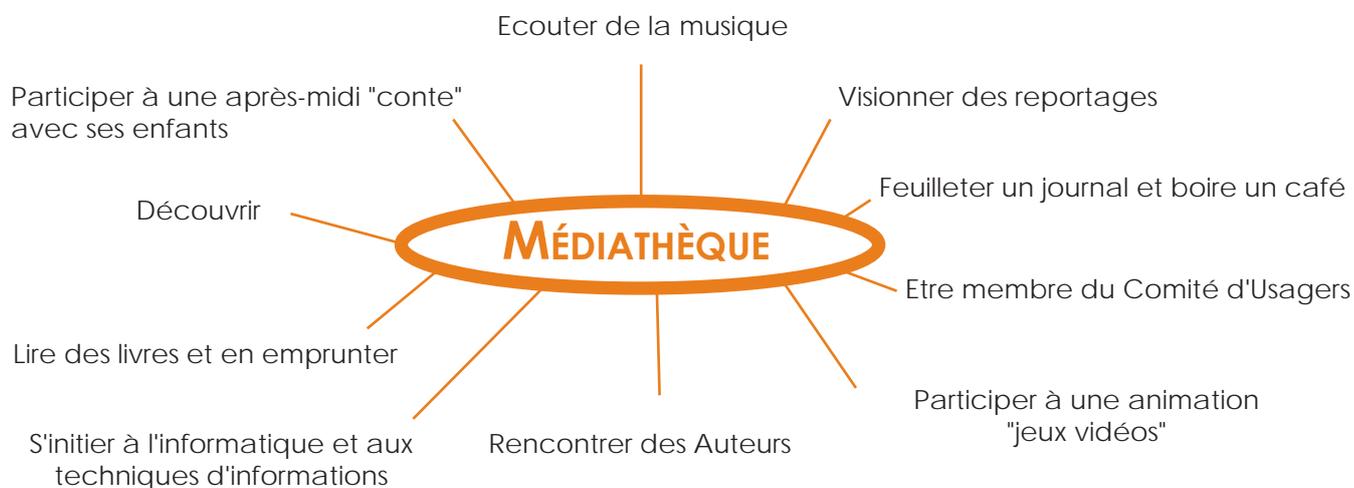
Rencontre avec Geraldine Doyen habitante de la résidence Fénelon. Depuis quand échangez-vous avec le groupe d'habitants ?

J'ai rejoint "l'équipe" en début d'année 2014 suite à une information diffusée par un parent d'élève. J'y suis allée par curiosité. Je trouve cela intéressant car on s'aperçoit du travail important réalisé pour mettre en place un tel équipement ; on découvre les futurs aménagements proposés, on se questionne, on critique les choix et on échange pour faire avancer les choses.

Qu'attendez-vous personnellement de ce nouvel équipement ?

Un lieu pour s'enrichir et s'intéresser ! J'espère que ce sera accessible pour toutes les tranches d'âge et que l'on découvrira des choses que l'on n'a pas l'habitude de voir. Je pense qu'on y trouvera des coins de lecture plus calmes et des lieux d'animations et de rencontres. J'espère que ce sera un lieu fréquenté par les plus jeunes. Ils seront peut-être inintéressés au départ mais ils doivent savoir que ce sera une aide et une ressource dans leur vie de tous les jours : c'est ce que je disais à ma soeur de 16 ans, j'espère qu'elle m'entendra !

Qu'est ce qu'on pourra y faire ?



Vous souhaitez proposer des services et actions à découvrir à la Médiathèque? **Rejoignez le groupe de travail "Une médiathèque pour tous"**. La dernière rencontre a eu lieu le 11 février dernier, la prochaine aura lieu le mercredi 25 mars à 9h30 à l'espace Dubedout. Pour connaître les prochaines rencontres, consultez le site Internet de la commune, les panneaux d'information électronique, ou contactez le service Culture au 03.27.14.93.34.

Frédérique Guéneau a rejoint l'équipe du Service Culture en qualité de Directrice de la Médiathèque. Elle a pour mission de développer la politique culturelle de la Médiathèque et de coordonner l'ensemble de ses activités. Elle occupait les mêmes fonctions à la Ville de Vieux-Condé.



Entretien avec Ali Ben Yahia, adjoint à la Culture, à la Jeunesse et à la Prévention



Qu'apportera concrètement la Médiathèque aux Habitants ?

Au cours des dernières années, des investissements importants ont été consacrés aux écoles et aux équipements sportifs. Pour compléter la palette des services offerts à la population, il convenait **de créer le dernier grand équipement qui manquait à Beuvrages : une médiathèque.**

La médiathèque sera un lieu de sociabilité et d'intégration, un lieu d'échange où tous les beuvrageois pourront venir s'initier et s'informer sur tous supports que ce soit du livre papier au numérique. Elle sera un équipement structurant et en phase avec le projet éducatif local et social de notre ville. Avec ses 765 m² de surface, elle apportera au coeur de la Cité de la nouveauté, de la modernité et du dynamisme. Par **son fonctionnement concerté avec un comité d'usagers, elle favorisera les échanges entre les différentes générations.** Elle contribuera au développement personnel de tous en facilitant l'accès **à tous les savoirs.** Elle assurera le plaisir de la lecture, des images et de l'écoute musicale. Elle soutiendra les actions pour la réussite scolaire de la jeunesse et offrira aux adolescents un nouveau lieu de loisirs.

La commune travaille-t-elle avec d'autres médiathèques ?

Oui, une convention de partenariat avec les communes de Petite-Forêt, Bruay-sur-l'Escaut, Aubry du Hainaut et Anzin a été signée en 2012. Elle permet l'accès gratuit pour tous les habitants des villes concernées aux différentes médiathèques ainsi que des échanges d'expériences réguliers entre équipes techniques, usagers et élus.

Beuvrages, c'est aussi le rendez-vous du sport

Retrouvez toutes les coordonnées des associations sportives, les lieux d'entraînements et les horaires !

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des sports : 03.27.14.93.34. Attention des informations peuvent évoluer depuis la publication de ce magazine.

L'Office Municipal des Sports présidé par Jean-François COLLET (06.31.29.44.56) rassemble la plupart des associations sportives de la commune.

Association AIKI GOSHIN HAKKO RUY

Président : KASPRZYK Gérard - 03.27.40.72.24
Salle des Arts Martiaux (Léo Lagrange)

Lundi et vendredi : 18h - 19h30 (Débutants)
19h30 - 22h (Adultes)
Samedi : 15h - 17h
Dimanche : 9h30 - 11h30 (KATAS)

U.S.M Beuvrages Basket Masculin

Président : BOUKFILEN Brahim - 06.23.46.25.94
Contact mail : usmb@sfr.fr
Site internet : <http://u-s-m-b.clubeo.com/>
Salle Auguste Delaune

Lundi : 18h15 - 19h15 (Poussins 1)
20h15 - 22h30 (U20 - Loisirs)
Mardi : 18h15 - 20h (Poussins 2 - minimes)
20h - 22h30 (Séniors 1)
Mercredi : 14h - 15h (Poussins)
15h - 16h (Poussins 1)
16h - 17h30 (Benjamins)
17h30 - 19h (Minimes)
19h - 20h30 (Cadets - U20 - Elite)
20h30 - 22h30 (U20 France)
Jeudi : 18h15 - 19h15 (Benjamins)
20h15 - 20h30 (Séniors 1)
Vendredi : 18h - 19h (Baby)
19h - 20h30 (Cadets - U20 Elite)
20h30 - 22h30 (U20 France)

Association Sportive Fitness

Présidente : ARBAOUI Souad - 06.95.70.63.01
Salle Léo Lagrange

Lundi : 19h - 20h (salle de boxe)
Mercredi : 19h - 20h (salle de judo)

La pêche sportive "TEAM COMPETITION BEUVRAGES"

Président : DEMONT Frédéric - 03.27.46.75.73

Olympique Sportive Municipale Beuvrageoise Athlétisme

Président : NAJIH Bachir - 06.52.09.73.17
Complexe sportif C. Pennynck

Lundi, mercredi et vendredi : 18h - 20h

A.S.M.B Beuvrages Basket Féminin

Président : PRIEZ Jean-Claude - 06.22.46.81.67
Salle Lagrange

Mardi : 17h30 - 18h45 (Poussines)
18h45 - 20h15 (Benjamins)
20h15 - 22h30 (Cadettes)
Mercredi : 15h - 16h30 (Baby)
16h30 - 18h (Mini poussines)
18h - 19h30 (Perfectionnement)
19h30 - 21h (Séniors 1)
Vendredi : 17h30 - 18h45 (Poussines)
18h45 - 20h15 (Minimes - Benjamins)
20h15 - 22h (Séniors 1 et 2)

Salle Coubertin

Mardi : 20h - 22h (Benjamins - Séniors 2)
Mercredi : 18h30 - 20h (Minimes)
20h - 22h (Loisirs)
Vendredi : 20h - 22h (Cadettes)

Gymnastique Volontaire "Loisirs des Biberlots"

Présidente : CAUCHAIN Geneviève - 03.27.46.05.71
Salle Auguste Delaune

Lundi : 19h15 - 20h15
Jeudi : 19h15 - 20h15
Samedi : 9h - 10h

Espace Dubedout

Mardi : 18h - 19h30 (Zumba)

U.S.M Beuvrages Football

Président : GENGEMBRE Michel - 06.72.98.24.02
Complexe sportif C.Pennynck

Lundi : 18h30 - 21h15 (Féminines - Séniors)
Mardi : 18h30 - 21h30 (U15 - U18)
Mercredi : 14h30 - 17h (Débutants - U11)
17h30 - 19h30 (U13)
18h30 - 21h30 (Séniors)
Jeudi : 18h30 - 21h30 (U15 - U18 - Féminines)
Vendredi : 18h30 22h (Catégories Séniors)

Tambourin et Pelote Club de Beuvrages

Président : LECOMPTE Philippe - 06.32.14.23.21

Salle Léo Lagrange d'octobre à février

Lundi : 18h - 20h
Jeudi : 17h30 - 20h
Samedi : 9h - 12h

Ballodrome - Parc Fénelon de mars à septembre

Mardi : 17h30 - 19h
Jeudi : 17h30 - 19h

Beuvrages Futsal

Président : AISSAOUI AL Hassan - 06.22.63.52.52
Salle Léo Lagrange

Lundi : 20h -22h30 (Séniors - Loisirs)
Mercredi : 21h - 22h30 (-18ans)
Jeudi : 20h -22h30 (+18ans)

Salle Coubertin

Samedi : 10h30 - 12h (10 - 14 ans)

Judo Club de Beuvrages

Président : HERCHEUX Charly - 06.20.52.23.21
Salle des Arts Martiaux (Léo Lagrange)

Mardi : 18h - 19h30 (Cadets - Minimes)
19h30 - 22h (Adultes)
Jeudi : 18h - 19h30 (Cadets - Minimes)
19h30 - 22h (Adultes)
Mercredi : 14h45 - 16h30 (4 - 7 ans)
16h30 - 18h (8 - 12 ans)

ASPTT Coyotes Hainaut - Football américain

Président : PLUVINAGE Clément - 06.78.07.19.18
Complexe sportif C.Pennynck

Dimanche : 10h - 12h

Les Mélusines

Président : SACRE Jean-Marie - 06.15.08.83.60
Salle Coubertin

Mercredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 13h30 - 17h30

Tennis Club de Beuvrages

Président : HOFFMAN Léon - 06.74.47.94.36
Salle Coubertin

Lundi : 20h - 22h30 (Loisirs)
Jeudi : 19h30 - 22h (Loisirs)
Samedi : 9h - 10h30 (Loisirs)
17h30 - 22h (Loisirs)
Dimanche : 9h -12h (Jeunes)

Complexe sportif C.Pennynck

Lundi au vendredi : 17h - 20h (Loisirs)
Samedi : 8h45 - 19h (Loisirs)
Dimanche : 9h - 13h (Loisirs)

Lumpini Club - Muay Thai

Président : HADJMEBAREK Khier - 06.24.56.17.18
Salle des Arts Martiaux (Léo Lagrange)

Lundi : 20h -21h30
Mardi au vendredi : 18h - 21h
Samedi : 14h - 18h
Dimanche : 9h -12h

Javelot Club de Beuvrages

Président : DESOIL Jean-Pierre - 03.59.76.76.86
Salle Fagniat

Mercredi : 15h - 19h
Samedi : 13h - 20h
Dimanche : 9h -12h

Association New Dance

Présidente : REGOLLE Isabelle - 06.24.30.41.88
Salle Coubertin

Lundi - Mardi - Vendredi : 18h - 20h

Beuvrages à l'heure de la Grande Guerre

Comme à chaque numéro du magazine municipal, l'association "Beuvrages et son passé" nous invite à découvrir une nouvelle page de l'Histoire de Beuvrages et à suivre aujourd'hui le parcours de deux beuvrageois durant la première guerre mondiale. Ce récit, constitué d'éléments d'une précision remarquable, nous rappelle les horreurs vécues par les combattants pour une seule finalité ... La Liberté !

Le 28 juin 1914, le serbe Gavrilo Princip assassine l'Archiduc François-Joseph, successeur de l'Empereur d'Autriche et son épouse à Sarajevo, ville peu connue des Beuvrageois, capitale d'une province balkanique **perdue on ne sait où**, qui entraîne le monde dans l'horreur.

Les affiches de l'ordre de mobilisation générale sont placardées le 1er août à 16 heures. Les cloches de notre vieille église sonnent le tocsin, le garde-champêtre Emile Dugardin bat le tambour pour annoncer la nouvelle avant de rejoindre son régiment ainsi **que 400 autres Beuvrageois soit 20% de la population**. La guerre est déclarée le 3 août. **Personne ne se doute que dix sept jours plus tard vont tomber Lucien Roche et Edouard Houlzé**, premiers Beuvrageois d'une longue série.

Le lundi 3 août 1914, il fait chaud, Lucien Roche, Edouard et Léon Houlzé(*) se retrouvent à la gare, accompagnés de leur famille, pour rejoindre le 87ème Régiment d'Infanterie, commandé par le Colonel Rauscher, cantonné à Saint Quentin dans l'Aisne.

Revêtus du pantalon rouge et de la capote bleue, le 2ème classe Lucien Roche âgé de 23 ans, célibataire, exerce la profession de traceur et habite 19 rue Malplaquet et le 1ère classe Edouard Houlzé, 24 ans, célibataire qui demeure à la Chapelle, numéro 50. Ils appartiennent à la 1ère Compagnie du lieutenant Blarel du 1er Bataillon aux ordres du Chef de bataillon Cussac.

Le régiment est transporté en train à Stenay dans la Meuse, distant de 180 Kms. Le 6 août, le 1er Bataillon cantonne à Baalon. Les marches et contre-marches sous un soleil de plomb se succèdent du 8 au 19 août. Les routes sont encombrées, le ravitaillement est souvent en fin d'après-midi quand il arrive. Stenay, Baalon, Louppy-sur-Loison, Remoiville, Jametz, le 1er Bataillon est à Juvigny-sur-Loison le 11 août, à Remoiville le 14.

Le 16, le Chef de bataillon Cussac doit prendre position à Thonelle, au nord de Montmédy, le 18 août, à 7 heures à Landzécourt après une marche de nuit éprouvante.

A 12 heures, le 1er Bataillon signale au colonel Rauscher sa nouvelle position à Herbeuval, 10 kms encore plus au nord. La communication avec le PC du régiment devient difficile.

Le 19 août, le Colonel Rauscher ignore la position du 1er Bataillon, détaché à la 9ème Division de Cavalerie. Il sera informé dans la nuit par un cycliste accompagnant un fourgon de ravitaillement. Le bataillon est en Belgique à Fromy et à Sapogne, il marche en direction de Hamipré distant de 25 kms.

Le 20 août 1914, aucun renseignement, aucune information du 1er Bataillon ne parvient au PC du Colonel et pour cause : le matin, la IVème Armée allemande franchit la frontière belge. Vers midi, la 21ème Division d'Infanterie, tête de pont de la XVIIIème Armée du Kronprinz, se heurte à la 9ème Division de cavalerie française.

A 12 h 30, le 1er Bataillon reçoit l'ordre de quitter Hamipré pour gagner Longlier en s'infiltrant par la voie ferrée. En face, la 21ème Division allemande composée des 80ème, 81ème, 87ème et 88ème Régiments d'Infanterie et 83ème Régiment d'Artillerie occupe les hauteurs de la côte 468, site très vallonné de La Justice. Le 1er Bataillon français est quasiment seul. Le reste de la 9ème Division de Cavalerie s'est replié vers 14 h.

Le caporal Courouble raconte : « L'instant est propice, il faut avancer, nous dit le commandant Cussac. C'est alors que la plus terrible imprudence fut commise de la part de nos supérieurs. La majeure partie de nos hommes sont terrés, nos chefs aussi, sauf le commandant et, c'est sans avoir préparé éventuellement un abri, un point quel qu'il soit, que nous nous élançons sur le terrain qui est devant nous. À peine debout la fusillade adverse crépite, rien ne répond, car la ligne tout entière s'est élancée. Déjà nos hommes faiblissent, des blessés râlent, des morts sont étendus !

C'est le commencement d'un affolement qui deviendra plus tard une terreur !
Mais, horreur ! Que se passe-t-il ?

Nous n'avons pas fait cinq mètres qu'une clôture en fil de fer coupe nos élans et c'est sous le feu que nous nous précipitons vers la seule issue existante. Nous prenons la file indienne et courons éperdus, gênés dans notre course par les blessés qui tombent comme on fauche la moisson ! Combien d'hommes semés derrière nous ! Que de morts, que d'absents déjà... Nos bonds sont trop longs et annihilent notre volonté, nous ne pouvons plus courir et tout à coup, à bout de force, nous tombons, cherchant un abri, rampant vers un arbre, vers un tas de fumier, vers un monticule de terre.

Vingt hommes sont là derrière un amas de paille et se font massacrer, vingt autres couchés dans un ruisseau offrent à l'ennemi invisible une cible nouvelle. La mitrailleuse les fauche !

Dans toute l'étendue du champ de bataille des hommes isolés, pêle-mêle, offrant par petits paquets des points qui de très loin doivent être vus, sont en butte au feu des Allemands, qui, avec l'avantage qu'ils ont sur nous qui ne répondons pas, tirent sans se gêner, sans se cacher, en visant juste mais n'atteignant finalement presque plus de monde. Il semble qu'à ce moment l'adversaire se fatigue.

C'est le moment pour ceux qui sont debout de chercher un abri plus sûr. Ceux qui se cachent derrière les arbres qui bordent une petite route doivent absolument bouger de là. La mitraille s'est remise de la partie et crache sans discontinuer... » (Extrait de la lettre du caporal Albert Courouble, 87e R.I., à sa famille, écrite de son lit d'hôpital à Longlier, le 25 août 1914 (citée par O. Jadoul dans son livre « À la recherche du caporal Courouble. »)

Le 21 août, à 18 heures 30, le Colonel Rauscher n'a aucune nouvelle du 1er Bataillon décimé la veille.

Un mémorial de la Justice à Hamipré est aménagé sur le site de l'ancien cimetière créé après le combat du 20 août, il rappelle le souvenir des 600 fantassins français tombés sur la colline entre Longlier et Hamipré. Neufchâteau est une ville de 7.000 habitants (en 2010) située dans le Sud de la Belgique, à une trentaine de kms du Luxembourg et de la France. Les combats meurtriers dit « de Neufchâteau » se sont déroulés du 20 au 22 août. La journée du 22 août, la plus sanglante pour l'armée française a laissé 27.000 soldats sur le terrain. Un nombre de tués sans précédent dans l'histoire de France. En 1914, la puissance de feu l'emporte systématiquement sur le courage ... et le feu tue. Le général Joffre et son Etat-major pouvaient-ils le prévoir ? En tout cas les soldats français ont prouvé qu'ils savaient se faire tuer.

A la lecture du JMO du 87ème, il semblerait que seul le 1er Bataillon a participé aux combats de Hamipré et Longlier. Qui de Lucien Roche ou d'Edouard Houzéz est le premier Beuvrageois Mort pour la France ? Pour Lucien Roche, tous les documents fixent la date de son décès au 20 août aux combats de Neufchâteau.

Par contre, les documents du BCAAM (Bureau Central des Archives Administratives et Militaires) de Pau et l'extrait des pièces matriculaires conservé aux Archives départementales de Lille portent sa mort au 20 août. L'état nominatif du site "Mémoires des Hommes", après avoir indiqué Hamipré comme lieu de décès, le rature et écrit Neuf Châteaux le 22 août. Or, les combats d'Hamipré se sont déroulés le 20 août. Il est plus que probable que les deux Beuvrageois ont perdu la vie le même jour.

(*) Léon Houzéz, frère d'Edouard, natif de Beuvrages, réside à Petite-Forêt, il appartient lui aussi à la 1er compagnie du 1er Bataillon, il est tué le 20 août à Hamipré. C'est le premier Franc-Forsien tué au combat.



Le 28 juin 2014, 100 ans, jour pour jour après la déclaration de la première guerre mondiale, les élus du Conseil municipal de la Ville, en compagnie des associations des anciens combattants de l'arrondissement de Valenciennes, d'une délégation de l'Armée de Terre et en présence de Monsieur le Sous Préfet, Franck-Olivier LACHAUD ont mis à l'honneur les beuvrageois

tombés pour la France et ont inauguré le Monument aux Morts déplacé. Dorénavant, les cérémonies du souvenir se déroulent dans un endroit propice au recueillement.

Les élèves de l'école Langevin ont interprété l'hymne National et le chant des partisans.

L'école Jules Ferry a organisé une exposition sur la Grande Guerre :

Mannequins en soldats d'époque et archives historiques ont été présentés au Grand Public pendant plusieurs jours au mois d'octobre 2014.



Etat Civil

Retrouvez dans cette rubrique les naissances, les différents mariages et les personnes qui nous ont malheureusement quittés, depuis décembre 2014.

Ils sont arrivés !

Imrane AMRI	Elise HERBIN
Léo ANDRE	Davon JEROME
Malone BECKLER	Zya LOWYCK
Chahinez BELKHADIR PLAQUET	Lina MAACHE
Lylou BOURIEZ	Doliane MOULIN
Alys DELARRE HUET	Lorenzo NAMUR
Mirina DJAROUN	Clarisse PETIT
Alexi DUQUENOY	Nabeel ZULFIQAR
Tymaël GELEZ POUPART	

Ils se sont unis !

HADIR Rachid - KHOUYA Nazha
LAOUARI Ali - DUVIVIER Audrey
DRAUX Jérémy - REMY Aurélie

Vu à la TV

Aurélie DRAUX a participé à l'émission "4 mariages pour une lune de miel" sur TF1. Assistante maternelle à Beuvrages, Aurélie a su montrer son dynamisme et toute son organisation pour le plaisir de ses invités et des milliers de téléspectateurs. Comme pour l'ensemble des nouveaux mariés, nous leur souhaitons tous nos voeux de bonheur.



Disparition...



Investie depuis de longues années dans l'accompagnement pédagogique des élèves en lien avec les écoles et l'équipe communale, **Claire VENNIN, Inspectrice de l'Education Nationale** nous a quittés brutalement le 11 janvier dernier. Le Conseil municipal et les équipes techniques de la Ville tiennent à présenter leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Ils nous ont quittés ...

Georgette ANASSE	Jacques EDLING	Marcel LERNOULD
Ahmed BENRAIS	Françoise FAVARD	Thérèse LEVEQUE
Serge BOIS	Jean FRANCOIS	Guy LORTHIOIR
Jean-Marie BROUTIN	Henri FROMONT	Jean-Marie MOREL
Mauricette BURETTE	Antonio GIMENO MARTINEZ	Moulay MOTAOUKKIL
Freddy CHILINSKI	Claudette JACQUART	Claude PETYT
Désiré CLEMENT	Jean JASINSKI	Daniel PIETON
François CLINQUART	Francis JOSEPH	Michel REYNAL
Jean-Louis DUQUESNE	Jean-Claude JOUVENIAUX	Marie-Josée VINCENT
Marcel DUREZ	Fatima KASMI	André VRAND
Stéphanie DUSSART	Ernest LEBECQ	Daniel ZUREK

Vous pouvez également consulter les informations de cette rubrique pour la période de juillet à novembre 2014 sur le site Internet de la commune, www.beuvrages.fr



Liste : « De la vie dans la Ville »

Meilleurs vœux de santé et bonheur pour l'année 2015 !!

L'année 2014 a été difficile, le monde vit des mutations qui se traduisent par des changements et des réformes importantes, bien sûr les problèmes demeurent notamment le chômage. Néanmoins, conservons confiance et soyons combattifs pour maintenir l'essentiel !

Nous avons vécu en ce début d'année un véritable drame national, l'intolérance. Quelques-uns ont essayé de nous bâillonner, de nous priver de notre droit d'expression, 17 d'entre nous l'ont payé de leur vie. En réaction nous sommes sortis en masse (5 millions) pour honorer ces victimes et pour manifester notre attachement à la république, à la laïcité et au droit d'expression.

Les municipalités d'Anzin, Bruay, Raismes et Beuvrages viennent de signer un accord pour mettre en place une police intercommunale, nous l'avons prévu dans notre programme aux municipales ! Encore un peu de lecture, M. le maire, notre programme comporte encore plein de bonnes idées!

Jocelyne DEWAULLE

Michel DOMIN

Michel LEVECOUE

Olivier HENRY

Liste : « Après l'urbain, passons à l'humain »

Concessions funéraires :

30000 Euros détournés, 98 concessions connues début octobre, 65 ont été régularisées ou en cours de régularisation qui seront à charge du contribuable !

Mr le Maire et l'adjoint aux finances ont jugé cette affaire mineure car elle ne représente que 0,02 % du budget. Vous contribuables, vous allez payer! Actuellement pas de contrôle de la comptabilité, ce qui est totalement inadmissible; dans cette affaire on semble oublier le préjudice morale des personnes concernés.

Collis des anciens :

Nous trouvons anormal que les personnes n'ayant pas participé au repas des anciens ne puissent bénéficier automatiquement du colis de Noël et qu'elles doivent s'inscrire au pôle social pour pouvoir en bénéficier, nous trouvons inadmissible contenu des moyens informatiques de la mairie que ces colis ne soit pas automatiquement attribués et distribués aux personnes âgées de plus de 60 Ans.

Ecole Jules Ferry :

Défilé du 11 Novembre 2014

Nous félicitons les élèves et les enseignants pour leur prestation lors de cette commémoration.

Groupe UDI

Michel BECQUE

Daniel CAULIER

Agenda / Infos pratiques

Permanences logement : Rappel ! Uniquement sur rendez-vous

Si vous souhaitez obtenir un logement au sein du parc de logements sociaux proposés par les bailleurs (SA du Hainaut, Val'Hainaut Habitat, Partenord Habitat,...), veuillez prendre rendez-vous auprès du service logement au 03.27.14.93.01 le lundi de 14h à 16h.

Ecoguide !

L'édition 2015 de l'Ecoguide réalisé par Valenciennes Métropole est disponible en Mairie et au Pôle Social. Rendez-vous également sur www.dechetsenligne.fr



Elections départementales : Informations pratiques

Pour pouvoir voter, la présentation d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, permis de conduire...) est indispensable. La simple présentation de la carte d'électeur ne suffit pas. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h les 22 et 29 mars (si second tour). **Les électeurs du bureau de vote de l'école Ferry voteront désormais à l'espace Dubedout.** Un service de ramassage pour les personnes à mobilité réduite est proposé. Informations et inscriptions au 03.27.14.93.17.

La Poste a modifié ses horaires !

Lundi	Fermé	14h - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	Fermé

Octobre Rose à Beuvrages !



Vingt cinq femmes ont été sensibilisées à l'importance du dépistage du cancer du sein grâce à la collaboration de l'association EMERA et de la Ville de Beuvrages. Cette intervention a également été l'occasion de rappeler l'accompagnement proposé par l'association pour surmonter ce genre d'épreuve. Informations : 03.27.27.59.52.

Agenda/événements

- 19 mars** Commémoration de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc - Dépôt de gerbes - Stèle rue Emile Zola
- 22 et 29 mars** Elections des conseillers départementaux
- 4 & 5 avril** Tournoi international de Tambourin - salle Léo Lagrange
- 5 avril** Festival des Mélusines - 9h - salle Coubertin
- 9 avril** Assemblée générale de l'UNRPA - 15h - Espace Dubedout
- 15 avril** Don du sang - 14h30 à 18h30 - Espace Dubedout
- 18 avril** Grand prix de France de Culturisme - Espace Dubedout
- 27 avril-7 mai** Centre de loisirs et Actions Loisirs Jeunes
- 26 avril** Après-midi dansant pour les Séniors - 15h - Espace Dubedout
- 8 mai** Commémoration Armistice - 11h30 - départ rue des Fauvettes
- 31 mai** Festival annuel de New Dance - 8h30 - Coubertin
- 7 juin** Médaille de la famille - 11h
- 13 juin** Gala de danse par Khoreaia - Espace Dubedout
- 15 & 16 juin** Gala de Basket masculin
- 18 juin** Appel du Général de Gaulle - Dépôt de gerbe - 11h30
- 23 juin** 35 ans de l'association GEA - "Loisirs des Biberlots" - salle Delaune

Vous avez passé votre permis de conduire ?

Consultez les résultats en ligne

Depuis le 19 janvier, les candidats au permis de conduire peuvent désormais **savoir s'ils ont réussi leur examen en consultant le site internet, www.permisdeconduire.gouv.fr**. Les résultats sont publiés 48 heures après le passage de l'épreuve en se connectant avec son numéro de dossier, sa date de naissance et la catégorie du permis. En cas de réussite, un certificat provisoire est téléchargeable, imprimable et également présentable depuis votre smartphone ou votre tablette.

Restos du coeur !



La 30ème campagne des Restos du Coeur se déroule depuis le 26 novembre et jusqu'au 11 mars 2015. Pendant trois mois et demi, les 28 bénévoles du Centre d'Activités de Beuvrages accueillent 130 familles soit 320 bénéficiaires, qui sont venus s'inscrire en novembre et profitent de l'aide alimentaire (un peu plus de 33000 repas, plus de 32 tonnes de produits distribués) et de l'aide à la personne (vestiaire, bibliothèque, espace-enfant avec jeux, coloriage et lecture d'albums). Des actions de prévention-santé sont organisées : vérification des droits, éducation nutritionnelle, distribution de recettes... Une nouveauté est à l'honneur cette année avec la mise en place d'un atelier coiffure. La campagne d'hiver se termine, place à la campagne d'été dès le 16 mars pour les plus démunis.

La solidarité envers les plus démunis ne peut s'accroître qu'au travers des dons faits aux "Restos du Coeur". **On compte sur vous ...**

Informations - Concessions funéraires

Un service spécifique est mis en place en Mairie

Suite à un détournement de fonds publics commis sur les recettes des concessions funéraires et découvert en juin 2014, certaines personnes ont pu se voir remettre des documents non conformes en contre partie de leur paiement.

Si cela n'a pas encore été effectué, la Ville invite toute personne, ayant acquis une concession funéraire ces dernières années, à prendre contact auprès des services de la Mairie pour une régularisation administrative. En aucun cas, cette situation ne remet en cause la propriété des concessions.

Afin de recevoir et d'accorder à chacun des acquéreurs une attention particulière et pour éviter un temps d'attente trop long, il est impératif de prendre rendez-vous au préalable à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au 03.27.14.93.01.

TU AS ENTRE 11 ET 17 ANS ?

ALORS REJOINS-NOUS AU LALP



à l'espace Dubedout
les Mardi et Jeudi de
18h30 à 20h30
Mercredi de 14h à 16h



APRÈS-MIDI DANSANT

LE DIMANCHE 26 AVRIL

DE 15 À 20H - À L'ESPACE DUBEDOUT



POUR LES SÉNIORS À PARTIR DE 60 ANS

Organisé par le CCAS

Inscriptions obligatoires au CCAS du 16 février au 3 avril 2015
sur pièce d'identité et justificatif de domicile



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : PÔLE SOCIAL - 03.27.51.98.20